DISSERTATION N° 175.

SUR

LES PRÉCEPTES HYGIÉNIQUES

APPLICABLES AUX FEMMES ENCEINTES ;

Présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 14 juillet 1819, pour obtenir le grade de Docteur en médecine ;

PAR HENRI-AUGUSTE VAUDIN, de Plomion,

Département de l'Aisne ;

Bachelier ès-lettres de l'académie de Paris ; ex-Elève de l'hospice de la Charité ; Membre associé émérite de la Société d'instruction médicale de la Faculté.

Valetudo sustentatur notitiâ sui corporis, et observatione quæ res aut prodesse soleant, aut obesse, et continentiâ in victu omni atque cultu corporis tuendi causâ, et prætermittendis voluptatibus, etc. CICER., de Offic.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT JEUNE,

Imprimeur de la Faculté de Médecine, rue des Maçons-Sorbonne, n.° 13.

1819.

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

Professeurs.

M. LEROUX, Doyen.
M. BOURDIER.
M. BOYER.
M. CHAUSSIER.
M. CORVISART.
M. DEYEUX.
M. DUBOIS.
M. HALLÉ.
M. LALLEMENT, *Examinateur.*
M. PELLETAN.
M. PERCY.
M. PINEL.
M. RICHARD.
M. THILLAYE.
M. DES GENETTES.
M. DUMERIL, *Examinateur.*
M. DE JUSSIEU, *Président.*
M. RICHERAND, *Examinateur.*
M. VAUQUELIN.
M. DESORMEAUX, *Examinateur.*
M. DUPUYTREN, *Examinateur.*
M. MOREAU.
M. ROYER-COLLARD.
M. BÉCLARD.
M. MARJOLIN.
M. ORFILA.

Par délibération du 9 décembre 1798, l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui sont présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs; qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

AUX AUTEURS DE MES JOURS.

En vous faisant l'offrande de mon premier travail en médecine, je satisfais au vœu le plus cher de mon cœur. Puisse cette marque de ma reconnaissance vous dédommager des nombreux sacrifices que vous avez faits pour mon instruction !

A

MONSIEUR FOUQUIER,

Médecin de l'hospice de la Charité.

Gage de respect et de reconnaissance.

MÉDECIN ÉCLAIRÉ, PRATICIEN INTÈGRE, NI SCIENCES, NI VERTUS NE LUI SONT ÉTRANGÈRES.

H. A. VAUDIN.

INTRODUCTION.

S'IL est de la plus grande importance de soulager les femmes dans les incommodités qui compliquent quelquefois la grossesse, il serait encore plus avantageux de pouvoir les prévenir. Un régime approprié au temps de la gestation, à la différence des tempéramens, et aux divers états où elles se trouvent à chaque terme, peut seul leur épargner la plupart des indispositions auxquelles elles sont exposées. Il est d'autant plus essentiel d'admettre différentes périodes dans cet état passager de la femme, que chacune d'elles exige un régime particulier, et présente des phénomènes différens, dont la cause varie, et qui réclament des remèdes convenables. Les règles d'hygiène particulières, qui pour les femmes de la campagne paraissent de peu d'intérêt, doivent fixer toute l'attention d'un médecin à l'égard des habitantes des grandes villes, chez lesquelles la grossesse présente souvent des phénomènes qui peuvent la faire considérer comme état vraiment maladif. Si l'on considère la femme sous le rapport médical, qu'aperçoit-on en elle? une source de peines, de souffrances dès sa jeunesse, au milieu de sa vie, et au déclin de ses jours. C'est, en effet, dans la période la plus intéressante de son existence que la femme est parfois tourmentée par les douleurs les plus violentes.

De combien de maux l'appareil reproducteur n'est-il pas le principe ! A quels orages la femme n'est-elle pas encore exposée au moment de l'époque de la cessation des menstrues ?

En jetant un regard sur l'histoire, on voit que de tout temps, chez les peuples civilisés, les femmes enceintes ont été l'objet d'une considération particulière, souvent même d'un culte religieux. Puisque l'état de grossesse qui amène de si grands changemens chez la femme exige tant d'égards de la part de la société, à plus forte raison encore combien n'ont-elles pas de droits à nos efforts pour le perfectionnement d'un art propre à la fois à diminuer les infirmités attachées à leur situation, et les dangers qui peuvent menacer la maternité !

Convaincu par une expérience encore naissante que les nombreux accidens qui trop souvent compliquent la grossesse ont ordinairement pour source primitive la violation des lois hygiéniques, je vais, autant qu'il sera en moi, indiquer les moyens propres à maintenir la santé des femmes enceintes.

Le régime de la grossesse consiste dans l'emploi bien raisonné des six choses qui constituent la matière de l'hygiène. Voyons tout ce qui peut contribuer à la conservation de la vie dans cet état de la femme, et tâchons d'apprécier les influences qui peuvent alors s'exercer sur elle.

DISSERTATION

SUR

LES PRÉCEPTES HYGIÉNIQUES

APPLICABLES AUX FEMMES ENCEINTES.

Considérations générales.

La génération est cette fonction naturelle par laquelle tout individu produit son semblable. Cette fonction appartient à l'espèce, et non à l'individu; ses lois n'ont que des rapports indirects avec les autres fonctions; elle n'appartient pas à la vie tout entière, mais seulement à une certaine période de sa durée; elle commence long-temps après les autres fonctions, et finit encore avant elles. Pendant le temps où la nature jouit le plus de ses droits sous ce rapport, il existe dans tous les animaux des intervalles où cette fonction est nulle : chez presque tous les animaux, l'homme excepté, elle n'est en exercice que dans certaines saisons de l'année : aussi chez eux l'accouplement est-il presque toujours suivi de fécondation, tandis que chez l'homme, où le désir peut, pour ainsi dire, renaître à chaque instant, la fécondation n'est pas aussi constamment le résultat de la réunion des deux sexes. La génération dans l'espèce humaine

exige le concours de l'homme et de la femme. Le nouvel être, fruit de l'un et de l'autre, est-il dû à l'acte lui-même de la copulation, ou bien préexiste-t-il à cette acte, qui ne fait que le développer? Cette première opinion est celle d'*Hippocrate*, *Galien*, *Lucrèce*, qui, dans son poëme intitulé *de naturâ rerum*,

Semper enim partus duplici de semine constat.

La grossesse étant une fonction naturelle, paraîtrait, par cela même, hors du domaine de la médecine; mais, envisagée chez la femme de la campagne et celle de la ville, elle offre bien des caractères distinctifs. Chez la femme de la campagne, la gestation parcourt ses différentes périodes avec régularité; le terme de la grossesse arrive le plus ordinairement sans avoir été entravé par aucun accident, et le fruit, résultat des soins de la mère, apporte en naissant tous les caractères d'une constitution robuste et vigoureuse. Mais il en est bien autrement chez une femme de la ville: chez cette dernière la vie sédentaire, l'opulence, l'oisiveté, les excès plus ou moins grands lui font acheter par bien des fatigues et des angoisses les douceurs de la maternité, et le plus souvent, pour comble de douleur, le triste rejeton n'offre que l'emblème de souffrances, de peines à venir pour lui et sa famille.

De l'Hygiène.

L'hygiène consiste dans la connaissance des choses utiles ou nuisibles à l'homme; elle a pour but la conservation de la santé. Les personnes d'un tempérament fort et robuste sont moins bien assujetties à l'empire de ses lois que celles dont la constitution est faible et délicate. Pour cette raison l'hygiène offre donc des variétés relatives à l'organisation, et à la prédisposition plus ou moins prononcée de la femme pour certaines maladies. La grossesse, quoique étant un état intermédiaire entre la santé et la maladie, apporte tant de différens changemens dans l'habitude de la femme, qu'elle doit être

plutôt considerée sous l'aspect maladif que sous celui de la santé; c'est pourquoi les secours hygiéniques devront lui être prodigués avec largesse dans cette circonstance.

Suivant la division de M. le professeur *Hallé*, je comprendrai dans six classes tous les différens corps qui, par leur action, sont convenables ou non à l'entretien de la vie. Ces objets sont les suivans : les *circumfusa*, les *ingesta*, les *applicata*, les *excreta*, les *gesta*, les *percepta*.

Circumfusa (choses environnantes).

L'air est absolument indispensable à l'entretien de la vie ; et selon qu'il recèle des qualités utiles ou nuisibles, il assure la vie, ou occasionne des maladies. Pris sous le point de vue physique, l'air ne devient funeste qu'autant qu'il passe brusquement du chaud au froid violent, de la sécheresse à l'humidité extrême et la plus pénétrante. Dans ces changemens de température, il est assez facile de se rendre raison de l'impression qu'il doit produire, ayant surtout présente à l'imagination la prédisposition actuelle de la femme. Personne n'ignore la différence bien tranchée qui existe entre la femme qui habite les montagnes et celle qui vit dans les pays bas et humides. La première, bien certainement, présentera tous les indices d'une constitution vigoureuse et forte ; tandis que la seconde, par le développement, la réplétion du tissu cellulaire, ses chairs molles, les cheveux cendrés, le pouls faible et lent, les formes arrondies et sans expression, le peu de propension au travail, la nonchalance, donnera avec certitude les caractères et les indices d'un tempérament lymphatique.

L'air, par la propriété dissolvante dont il jouit, devient très-souvent la cause d'une infinité de maladies : c'est ainsi que l'on voit quelquefois des épidémies se déclarer subitement, et continuer leurs ravages tant que l'atmosphère ne change pas de principes dans sa composition.

Selon l'observation, la grossesse semble exempter les femmes des maladies contagieuses. Cependant, comment peut-on supposer que

les femmes, qui, durant le temps de la gestation, sont aptes à contracter toute espèce de maladies, aient assez de force pour résister à l'action des miasmes contagieux, puisque l'air impur, celui des hôpitaux, les émanations qui s'échappent des matières animales en putréfaction, les odeurs très-pénétrantes, suffisent pour produire, soit des syncopes ou l'avortement. D'après ce fait, il est donc bien évident que toute femme enceinte devra pour cette raison choisir un logement éloigné des endroits qui peuvent vicier l'air; tels que le voisinage des tanneries, des mégisseries, etc. La position d'une habitation doit être tournée, autant que possible, vers le levant, et non vers le nord. La femme évitera de sortir par un temps trop chaud ou trop humide, l'un et l'autre prédisposant aux affections catarrhales.

Ingesta (corps introduits à l'intérieur).

Cette classe comprend les alimens et les boissons. Une femme enceinte doit peu manger dans le commencement de sa grossesse. L'expérience a prouvé que la trop grande quantité de nourriture produisait dans cette période des accidens dus à la pléthore. La sobriété est démontrée par la nature, qui prive ordinairement d'appétit les femmes enceintes en leur inspirant du dégoût pour les alimens succulens, tels que la viande et autres. Ce n'est que vers le milieu de la gestation, où, le besoin de prendre plus de nourriture se faisant sentir davantage, on devra en augmenter la proportion, ayant soin d'accommoder la quantité aux forces digestives de l'estomac; car les vertiges, les éblouissemens et les maux de tête violens en seraient la suite inévitable. D'après ce principe, la femme doit manger peu à la fois, mais souvent. Les alimens les plus convenables sont ceux qui, sous un petit volume, contiennent beaucoup de matières nutritives, et sont de facile digestion. Toutes les préparations fortement épicées doivent être interdites. Les fruits un peu acides, tels que les fraises, les groseilles, les cerises, qu'un

certain préjugé fait en quelque sorte exclure du régime des femmes enceintes, conviennent principalement pour les personnes de tempérament bilieux, et qui se plaignent de ressentir de vives chaleurs dans le ventre, avec constipation; à moins que l'usage de ces fruits n'occasionne des aigreurs, ils ne doivent pas être défendus. On ne peut, en général, préciser l'espèce d'aliment que doit prendre une femme enceinte; car le tempérament est quelquefois tellement modifié, que les choses qui, hors d'état de grossesse, étaient agréables au goût, deviennent, par l'effet de la réaction de l'utérus sur l'organisation, désagréables, et même quelquefois insupportables. Il n'est pas prudent de forcer les femmes à faire usage des alimens pour lesquels elles auraient une très-forte aversion. Ces alimens, quoique les meilleurs en eux-mêmes, pourraient leur devenir nuisibles. Se conduire ainsi, c'est suivre le conseil donné par *Hippocrate*, aphorisme 38, section 2.e: *Paulò deterior et potus et cibus, jucundior autem, eligendus potiùs, quàm meliores quidem, sed ingratiores.*

Quoiqu'il soit constant que les effets de l'imagination d'une femme enceinte ne peuvent se transmettre au fœtus, on conçoit cependant qu'une grande agitation, soit qu'elle soit produite par des envies ou par la vue d'un objet dont elle aurait été épouvantée, peut entraîner des altérations physiques dans la constitution de la mère. N'est-il pas raisonnable de penser que le dérangement physique de la mère peut déterminer des impressions fâcheuses au fœtus, et peut influer sur sa nutrition, sa vie, et peut-être sur son organisation?

S'il est avantageux pour l'enfant de chercher à tranquilliser les femmes qui sont, pendant leur grossesse, tourmentées d'envies qu'elles ne peuvent satisfaire, ce n'est pas, comme le pense le vulgaire, qu'il existe entre l'imagination de la mère et l'envie dont elle a pu être agitée un rapport propre à produire sur le fœtus une empreinte de même forme et de même couleur que l'objet désiré; car comme le dit *Buffon*, « Que de figures singulières ne verrait-on pas, « si les vains désirs des femmes étaient écrits sur la peau des enfans! »

Comme l'observe M. *Salgues*, dans son Traité des erreurs et des préjugés, page 28 : « dans quelque lieu du monde que ce soit, on observe les mêmes caprices de la nature, les mêmes signes extérieurs, les mêmes formes étrangères. On voit naître des enfans « avec des taches de vin dans des contrées où on ne boit point de « vin, avec des grappes de groseilles ou de raisin dans des pays « où on ne mange ni groseille ni raisin. Il faut donc imputer ces « phénomènes à d'autres causes qu'aux envies de la femme. »

Les boissons chaudes doivent être défendues aux femmes enceintes; elles affaiblissent l'estomac et dérangent les fonctions digestives. Les boissons glacées leur seraient encore plus nuisibles, pouvant déterminer des coliques violentes, et peut-être l'avortement. L'habitude qu'ont les femmes de prendre du café ne doit pas être suspendue brusquement; mais la femme aura seulement le soin de diminuer d'une manière progressive la proportion du café; de sorte que la masse totale du liquide soit de trois quarts de lait pour une partie de café. Peut-être la prudence exigerait-elle qu'on suspendît entièrement son usage, de même que le vin, surtout si la femme est douée d'une susceptibilité nerveuse facile à émouvoir. Les boissons spiritueuses causent l'insomnie, une excitation continuelle, des convulsions, des pertes, et l'avortement. Les infusions théiformes ne peuvent non plus convenir; car elles débilitent à la longue l'estomac, puis augmentent la sensibilité en mettant à nu les papilles nerveuses, qui sont en nombre infini à sa surface.

Applicata (choses appliquées à la surface du corps).

Les vêtemens, si utilement employés par la manière dont ils garantissent des influences atmosphériques, ne sont pas moins intéressans par leur forme et leur mode d'application. Mais combien de femmes, préférant satisfaire une vaine coquetterie, s'exposent, par une mise inconsidérée, à tous les accidens que peut déterminer l'u-

sage des vêtemens peu conformes à leur situation ! Combien d'autres encore cherchent à cacher une faute qui fait leur déshonneur, en se serrant et comprimant le tronc, pour étouffer le germe d'un être malheureux ! L'usage des corsets, trop généralement adopté, loin de maintenir et conserver la taille, comme se le propose la majeure partie des personnes du sexe, ne peut que nuire au développement des grâces. Il en est de même de la pression qu'exercent les baleines et autres corps semblables qui entrent dans la composition de leurs ajustemens ; car cette pression, gênant la dilatation du thorax, s'oppose à son agrandissement, lui donne un aspect rétréci en le forçant de se déjeter un peu en avant et en haut : conformation tout-à-fait vicieuse, et différente de celle que se prescrit la nature. Les vêtemens les plus convenables sont ceux qui, en général, réunissant la légèreté à la souplesse, ne s'opposent en rien à l'entier accroissement du corps.

L'exhalation qui se fait continuellement à la surface du corps exige de la part de la femme des soins de propreté pour prévenir les accidens qui pourraient être la suite du trop long séjour de la sueur sur la surface de la peau. Ici les ablutions paraissent de beaucoup préférables à l'emploi des bains généraux, qui ne peuvent qu'être nuisibles aux personnes d'un tempérament lymphatique. Cependant il est certaines circonstances dans lesquelles les bains peuvent avoir de très-grands avantages. C'est ainsi, par exemple, que chez les femmes délicates et nerveuses, des spasmes nerveux dus à l'action sympathique de l'utérus sont plus efficacement calmés par ce moyen que par l'emploi des antispasmodiques. Si l'on ne veut s'écarter des règles de l'observation, il paraît préférable de prescrire l'usage des bains dans le premier et le dernier mois de la grossesse. Dans le premier cas, le bain a pour effet de calmer l'agitation nerveuse, qui quelquefois survient à cette époque ; tandis que dans le second cas il dilate et dispose les parties à donner un libre et facile passage au fœtus.

Le linge dont se couvrira la femme sera bien sec, et souvent renouvelé. La chaussure devra être aisée et sans talons. Le lit destiné au repos et au sommeil ne devra être ni trop dur, ni trop mou; s'il était trop dur, il ne pourrait se mouler aux formes du corps, et gênerait la circulation; s'il était trop mou, il concentrerait la chaleur, donnerait lieu à des sueurs plus ou moins abondantes et débilitantes. Les couvertures ne devront être ni lourdes ni trop légères, leurs inconvéniens étant à peu près les mêmes que ceux des lits. La saison, le climat, la constitution et les circonstances les feront modifier selon le besoin.

Excreta (corps qui doivent être rejetés au-dehors).

L'homme jouit de la santé lorsque chaque organe exerce dans l'ordre convenable à l'âge, au sexe, au tempérament, les fonctions qu'il a à remplir. Les sécrétions et les excrétions sont des fonctions des plus importantes. Les excrétions excessives sont l'effet d'une détermination vicieusement augmentée des forces vers les organes excrétoires, et, le plus souvent, le produit d'une matière morbifique; mais elles deviennent presque toujours elles-mêmes des causes de maladies, pour peu que dure leur action. Pour ne pas mettre de confusion dans les règles hygiéniques propres à cette classe, je diviserai les évacuations en *naturelles*, et les excrétions en *accidentelles* ou *artificielles*. Les évacuations naturelles, sont : la transpiration pulmonaire et cutanée ; les excrétions des urines, des matières fécales, des membranes muqueuses. Personne n'ignore les graves inconvéniens dus à la suppression de la transpiration pulmonaire et cutanée. La sympathie qui existe entre la peau et les membranes muqueuses est trop bien démontrée tous les jours par les inflammations que produit le refroidissement. D'après ces connaissances, il n'est pas inutile de chercher à faire connaître l'urgence de remédier à ces affections sitôt

que la cause qui y donne lieu est connue. Je ne rappellerai point ici les moyens propres à prévenir ces accidens, ceux-ci rentrant dans la classe précédente. Si la femme enceinte ne veut s'exposer à la paralysie, elle doit rendre les urines et les matières fécales sitôt que le besoin se fait sentir, et non pas le différer. L'étiquette et le vain préjugé qui règnent dans les grands cercles de la société doivent disparaître pour la femme enceinte.

Les excrétions accidentelles ou artificielle comprennent les lavemens, les saignées et les purgatifs. Les lavemens, lorsqu'il n'y a point d'indication urgente, ne peuvent être que nuisibles. Ce ne serait que dans le cas où il se manifesterait des symptômes de pléthore, de constipation, que ces moyens thérapeutiques devraient être employés ; ils seraient émolliens ou antispasmodiques, selon l'indication fournie par l'affection existante. Les médecines ou purgatifs, qu'un préjugé vulgaire semble faire une loi de prescrire, ne devront être ordonnés que dans le cas où les premières voies se trouveraient embarrassées. Le vomitif, que l'on recommande sévèrement de ne pas administrer dans le cours d'une grossesse, ne doit pas être exclu, si toutefois il existe des indications qui le commandent. Dans cette circonstance, il faudrait en user, mais avec la sagesse et la circonspection requises.

Le tempérament, la constitution, l'âge de la femme, devront également attirer toute l'attention d'un praticien sage sur l'habitude qu'ont certaines personnes de se faire saigner par précaution. Chez une femme d'une forte constitution éprouvant de l'insomnie, des saignemens de nez, ayant le pouls dur, rebondissant, et très-développé, on pourra sans inconvénient pratiquer une légère saignée. Mais qu'une autre femme délicate, faible, dont le visage est pâle et décomposé, le pouls faible et vide, vienne vous proposer de lui tirer du sang, ce ne pourrait être bien certainement qu'au préjudice de l'enfant. Une telle mère aurait plutôt besoin d'une bonne nourriture et de vins stomachiques. Dans le plus grand nombre des cas, la

saignée ne peut être nuisible, à quelque époque que ce soit de la grossesse, quand elle est d'ailleurs bien indiquée.

Gesta (exercice, repos, veille et sommeil).

Cette classe comprend la direction des mouvemens, du repos, de la veille, et du sommeil. Il est bien certain qu'un exercice modéré pendant la durée d'une grossesse est le moyen le plus sûr d'éloigner une grande partie des incommodités qui l'accompagnent quelquefois. Le défaut d'exercice, qui est un vice de l'éducation des femmes enceintes riches, leur est plus nuisible pendant la gestation que dans tout autre état de la vie, et les expose à un nombre infini d'infirmités pendant et après la grossesse. Si les indispositions sont plus rares, si l'accouchement est plus heureux, si la saignée est moins fréquemment nécessaire chez la femme de la campagne, la raison en est très-simple; elle ne doit cet avantage qu'à un exercice continuel, qui, en affermissant sa santé, favorise en même temps le développement de l'enfant. La femme enceinte doit éviter tout travail pénible et tout effort violent. Chez la femme de la campagne l'avortement est plus souvent dû à une violence extérieure qu'à l'influence d'une affection morale. Chez la femme des grandes villes au contraire, la principale cause de l'avortement est la suite la plus ordinaire des passions vives qu'entraînent après elle l'oisiveté et l'opulence. Combien de personnes nées au sein de la fortune s'épargneraient de repentir, si, au lieu de s'abandonner à l'impétuosité de leurs penchans déréglés, elles savaient réunir aux douceurs d'une fortune considérable les précieuses occupations d'une habitude champêtre! Les souffrances d'un enfantement long et douloureux, les infirmités d'un enfant chétif n'en seraient point si souvent les fruits.

Ce n'est pas seulement au sein de l'oisiveté que les femmes trouvent tous les maux dont elles sont la plupart du temps affectées au moment de l'accouchement; leur habitation, plus ou moins insa-

lubre, offre encore de très-graves inconvéniens. Renfermées toute la journée dans un appartement hermétiquement clos, ne jouissant qu'à peine et avec une sorte de crainte de l'inappréciable influence du soleil, elles ne quittent cet endroit, déjà si pernicieux, que pour aller se jeter dans un autre non moins redoutable : *Sic evitatâ Charybdi, incident in Scyllam.* Passant aux spectacles, aux bals la majeure partie de la nuit, l'esprit tout occupé d'idées plus ou moins fatigantes, ce n'est qu'avec regret qu'elles rentrent chez elles pour trouver un sommeil trop court, impatiente de recommencer de nouveau leurs excès. La nature, qui ne souffre pas qu'on transgresse ses lois, vient bientôt mettre un terme à tous ces désordres ; la langueur, l'affaissement, la chute des forces survenant, avertissent, mais trop tard, les femmes des maux qu'elles se sont préparés, et les punissent des écarts qu'elles auraient pu prévenir.

La nature a destiné la nuit au sommeil ; rien n'est donc plus contraire à l'ordre des choses qu'elle a établi, et par conséquent à la santé, que de veiller la nuit. Il résulte de ce principe que les femmes qui, au lieu de se livrer au repos nocturne, passent les nuits à veiller, troublent et déconcertent l'appareil des mouvemens, et se livrent à une foule de maux inévitables.

Il est impossible de limiter d'une manière fixe et précise à chaque femme en particulier le temps qu'elle doit donner au sommeil ; la raison fera facilement connaître l'instant où elle doit le prolonger ou le terminer.

Percepta (sensations, affections de l'âme).

Puisque, dans les cinq classes que nous venons de parcourir, la femme trouve des préceptes hygiéniques aussi salutaires, quels avantages ne retirera-t-elle pas encore en se prémunissant contre les différentes impressions qui peuvent la surprendre ! Maîtriser sa sensibilité doit être son premier soin, pour assurer le développement

du fruit qui lui est confié. L'expérience nous offre trop d'exemples des funestes effets qu'ont produits des nouvelles plus ou moins pénibles sur l'imagination des femmes enceintes. N'a-t-on pas vu des femmes saisies d'effroi mettre ensuite au monde un fœtus avant le terme que lui avait assigné la nature ? N'existe-t-il pas encore des exemples de plusieurs qui, à l'annonce d'une chose inattendue, sont tombées dans un accablement dont on n'a pu les faire sortir ?

La vue, l'ouïe, ne méritent pas moins de considérations pour les femmes enceintes; car le voisinage de ces sens et du cerveau pourrait occasionner de grands dangers. La femme qui a conçu devra donc s'éloigner des spectacles tristes, s'interdira la lecture des livres romanesques, la vue des peintures lascives; en un mot, évitera tout ce qui pourrait troubler la tranquillité de son âme. L'espoir et la confiance sont les seuls sentimens que l'amitié doit lui inspirer.

De même que la joie modérée, l'amitié, l'espérance, donnent lieu à une satisfaction générale, répandent sur toutes les fonctions une douce agitation qui tend à conserver la femme; de même aussi les affections tristes et violentes, telles que la colère, la tristesse et l'envie portent le trouble dans ces mêmes fonctions, et hâtent la ruine du fruit de la conception. Les passions sont-elles vives, la circulation s'accélère, le sang semble vouloir sortir de ses limites ordinaires : de là naissent les affections organiques du cœur, des gros vaisseaux. Les passions sont-elles tristes, elles n'entraînent pas moins de désordres ; de là la langueur, le ralentissement de la circution: le fœtus, ne recevant plus la quantité de sang nécessaire à son existence, languit et périt, ou, s'il résiste à ces causes destructives, il apporte en naissant l'empreinte d'une existence difficile et orageuse.

Comme la grossesse augmente la sensibilité de la femme, que celle-ci

est dans une sollicitude continuelle, qu'elle s'abandonne facilement aux impressions les plus légères, il faut lui opposer un traitement purement moral, qui n'aura pour tout but que de distraire l'esprit, de l'occuper de pensées agréables, d'éloigner de l'imagination toute idée de danger. C'est donc au sein de l'amitié que la femme devra chercher des consolations et épancher ses soucis.

Accidens de la grossesse.

On divise le temps de la gestation en trois périodes, sous le rapport des accidens qui tourmentent la femme pendant sa durée.

Première période.

Elle est caractérisée chez la femme par les différens phénomènes qui se manifestent à cette époque. Il est assez facile pour un praticien éclairé de s'apercevoir quelle est la cause qui y donne lieu. Nous avons vu que, dès le moment de la conception, la constitution se trouve tellement changée, qu'elle semble être exclusivement sous l'empire de l'utérus. La sensibilité étant augmentée par cet état passager, il paraîtrait raisonnable d'admettre que les phénomènes qui se déclarent au début de la grossesse, et jusque vers le commencement de la deuxième période (quatre mois), sont en partie dus à l'augmentation d'activité du système nerveux, ou au trouble survenu dans l'ensemble des voies digestives. D'après cette considération, il sera aisé de reconnaître si la salivation, l'inappétence, le pica, les nausées, le vomissement, la diarrhée, les coliques, les douleurs des mamelles, le crachottement, sont idiopathiques ou symptomatiques. La dépravation du goût, les appétits bizarres devront également fixer l'attention relativement à la cause qui les produit.

Deuxième période.

Il n'est pas rare de voir les symptômes de la première se prolonger dans celle-ci ; mais le plus ordinairement ce sont les accidens dépendans du développement et de la prédominance du système artériel qui en forment le caractère. La céphalalgie, les vertiges, les bluettes, les étourdissemens, les éblouissemens, les tintemens d'oreilles, et la syncope, sont les traits distinctifs de cette période. La connaissance du tempérament de la femme éclairera beaucoup la conduite que devra tenir le médecin dans cette circonstance : cependant il peut encore se faire de grandes méprises ; car ces symptômes peuvent être la conséquence d'une affection hystérique. La céphalalgie est-elle la suite de la pléthore, des douleurs continuelles et gravatives vers le front et les yeux, de l'assoupissement, de la pesanteur, des saignemens de nez, le mouvement difficile et douloureux des paupières, l'état brillant des yeux, leur gêne dans les orbites, la chaleur et la coloration de la peau, la fréquence et la plénitude du pouls, feront sans doute connaître sa nature. Ici, la saignée, le régime végétal, les boissons délayantes, seront avantageusement administrés.

Vers une époque plus avancée de la grossesse, la femme est encore tourmentée par des douleurs de reins, des aines, des cuisses, et par une insomnie plus opiniâtre encore. La compression des dernières paires nerveuses lombaires et sacrées, par le développement de la matrice, rendent clairement raison de tous ces phénomènes. Dans cette circonstance, le médecin ne peut, par aucun procédé, soulager, ou détruire la cause de ces accidens : il ne reste que des consolations à donner à la femme, et on ne peut que l'engager d'attendre avec patience le terme de la grossesse, qui met fin à toutes ses incommodités.

Troisième période.

La femme, parvenue vers les derniers mois de la gestation, n'a pas encore ressenti les infirmités les plus graves qui peuvent venir entraver le cours de la grossesse. Un des accidens les plus pénibles est sans contredit la difficulté de la respiration, qui devient plus ou moins gênante, selon que la matrice contient une plus ou moins grande quantité d'eau. La constipation, la diarrhée, l'œdème, les varices, la dysurie, et la rétention d'urine, doivent principalement occuper l'esprit du praticien. Cette dernière affection devra être détruite aussitôt son existence; car l'observation démontre à quelles suites fâcheuses est exposée la femme, si on n'y porte remède. Elle peut être due à une affection hystérique; mais le plus fréquemment, et à cette période surtout de la grossesse, elle reconnaît pour cause la pression exercée par l'accroissement de l'utérus. L'indication curative est facile à saisir: l'introduction d'une sonde, surmontant l'obstacle, délivrera la femme d'un accident dont elle eût pu être la victime.

La diarrhée mérite des considérations relativement aux accidens qu'elle peut occasionner. La sensibilité des intestins, sympathiquement augmentée par l'état de grossesse, détermine une fluxion sur les organes, et donne lieu à la diarrhée, qui n'est autre chose qu'un catarrhe. Si le flux de ventre est considérable, il expose la femme à avorter. *Mulieri in utero gerenti alvus si multùm fluxerit, abortionis periculum.* (Aph. 33, sect. 5.) Cet accident est encore plus à craindre, si à l'opiniâtreté du dévoiement se joignent des coliques, des épreintes, des ténesmes, qui peuvent exciter des contractions

dans les muscles abdominaux et dans le tissu de la matrice. *Mulieri in utero habenti tenesmus superveniens abortum facit.*

D'après cet aperçu sur le cours de la grossesse, il sera facile de se convaincre que les moyens médicaux offrent moins d'avantages que les secours de l'hygiène.

HIPPOCRATIS APHORISMI.

I.

Si mulieri purgationes non prodeant, neque horrore, neque febre superveniente, cibi autem fastidia ipsi accidant, hanc in utero gerere putato. *Lib.* 5, *aph.* 61.

II.

Prægnantes purgandæ, si turgeat materia, quadrimestres, et usque ad septimum mensem : hæ verò, minùs. Juniores autem, et seniores fœtus, cautè vitare oportet. *Ibid.*, *aph.* 29.

III.

Quæcumque in utero gerentes à febribus corripiuntur, et vehementer attenuantur, absque manifestâ occasione, difficulter et periculosè pariunt, aut abortientes periclitantur. *Ibid.*, *aph.* 55.

IV.

Plurimæ quidem affectiones in pueris judicantur, aliæ in quadraginta diebus, aliæ in septem mensibus, aliæ in septem annis: aliæ ipsis ad pubertatem accedentibus. Quæ verò in pueris permanserint, neque solutæ fuerint, circa pubertatem, aut in feminis circa menstruorum eruptiones, diù perseverare solent. *Sect.* 3, *aph.* 28.

V.

Ubi igitur peracutus est morbus, statim extremos habet labores, et extremè tenuissimo victu uti necesse est. Ubi verò non, sed pleniorem victum exhibere licet, tantùm à tenui recedendum, quantùm morbus remissior extremis fuerit. *Sect.* 1, *aph.* 7.

VI.

Mutationes anni temporum maximè pariunt morbos ; et in ipsis temporibus mutationes magnæ tùm frigoris, tùm caloris, et cætera pro ratione eodem modo. *Sect.* 3, *aph.* 1.